

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-657968



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9738 Société : R.A.M (10313)

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHAARAoui AZIZA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 306 50 Total des frais engagés : 306,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. EL YOUSIFI MUSTAPHA
Gastro Entérologue
203, Boulevard Zorktouni
Tél: 0522 36 01 80/7
Fax: 0522 36 01 80/7
Gsm: 0623 37 11 74

Date de consultation : 01/02/2022

Nom et prénom du malade : CHAARAoui AZIZA

Age : 41

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Polysymptomes

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 09/02/2022

CHAARAoui

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Sachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/07/2022	6	12	600	 

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Mme Anne EL QABRAJ Pharm.D</i>	<i>10/01/22</i>	<i>50</i>

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		



CABINET HÉPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE

Docteur Mustapha EL YOUNSI

Diplômé de la faculté de Médecine de Paris

Diplômé Universitaire des Hépatites Virales

Ancien Attaché des Hôpitaux de pitié-salpêtrière beaujon, Bichat - Paris

Membre de la Société Française de Gastro-Entérologie

Fibroscopie • Coloscopie • Protocologie • Ph-Métrie Oesophagienne

Echographie • CPRE + Sphinctérotomie

Sarofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Oroken 200 mg. cp. pel b 8
P.P.V : 116,30 DH
6 118000 061065

Sarofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Oroken 200 mg. cp. pel b 8
P.P.V : 116,30 DH
6 118000 061065

Mme CHAABAoui Aziza

Casablanca le, 01/02/2022

232G

OROKEN 200

2 Nutusus

11630x2

1 comprimé, matin et soir (pendant 07 jour)

ZYRDOL 500

1 Nutusus

29x2

1 comprimé, matin et soir (pendant 05 jour)

Spasmopriv 200

1 Nutusus

1

1 comprimé, 3 fois par jour (pendant 03 jour)

116.90

Ado. El Qabeaj Bahr
Docteur Amal
PHARMACIE
Achat
Tél : 0522 25 09 78

Mme. Amal EL QABEAJ BAHR
Mme Doutoufoune PHARMACIE
DRAZI ST. PHARMATION
Boulevard Bir Anzarane
Tél : 0522 25 09 78 - Casablanca
C.C. 191

306.50

Mme Amal EL QABEAJ BAHR
47 Boulevard Bir Anzarane
PHARMACIE D'ANNAON
Tél. 0522 25 09 78 - Casablanca
Dr. EL YOUNSI MUSTAPHA
Hépato Gastro Entérologue
203, Boulevard Zerktouni
Tél: 0522 36 01 80 / 0522 36 01 74
Fax: 0522 36 01 80 / 0522 36 01 74
Gsm: 0623 77 27 411

زيردول®

ميترونيذازول

500 ملجم



20 قرصاً ملطفاً

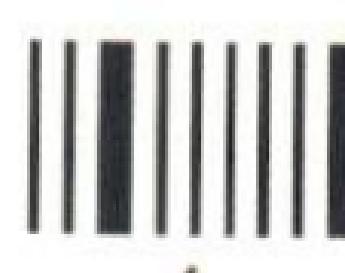
البروفان

ZYRDOL® 500 mg 20 comprimés pelliculés

PPV 29DH00

EXP 05/2024

LOT 14079 3



Spasmopriv®

Mébénzépine

200 mg



30 comprimés sécables

30 comprimés
sécables



Spasmopriv®

Mébénzépine

200 mg



Fabriqué par BOUILLON
S. Alte des Canaries - Ain Setta - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

b

L'ABERATON
irex
sanofi-synthelabo

44,90

P.P.V. 44,90

P.E.R. 1,724

T.C. 82523

